

Conseil d'arrondissement du mardi 25 mars 2025

Conseil d'Arrondissement du 14^e
25 Mars 2025

**Vœu relatif à la proposition de loi visant à réformer le mode d'élection du Conseil de Paris
Déposé par Valentin Guenanen, les élu.es du groupe Paris en Commun, socialistes, communistes et citoyens
et les élu.es de la majorité municipale**

Considérant que la proposition de loi n°451 déposée à l'Assemblée nationale vise à réformer le mode de scrutin des élections municipales à Paris, Lyon et Marseille, en instaurant deux scrutins distincts pour les conseillers municipaux et les conseillers d'arrondissement, avec une prime majoritaire réduite à 25% ;

Considérant que cette réforme, introduite sans concertation préalable avec les élus locaux ni consultation des citoyens, apparaît comme une tentative de remodeler artificiellement la représentation politique dans ces grandes villes, notamment à Paris ;

Considérant que l'actuel système dit « PLM » (Paris, Lyon, Marseille), issu des lois de décentralisation de 1982, garantit une représentation équilibrée des arrondissements tout en assurant la stabilité institutionnelle et la proximité avec les habitants ;

Considérant que cette réforme n'apporte pas de réponse aux véritables défis de gouvernance de Paris et ignore les enjeux d'une plus grande déconcentration des pouvoirs vers les mairies d'arrondissement, essentielles pour répondre aux préoccupations des habitants ;

Considérant que toute modification du mode de scrutin doit s'inscrire dans une réflexion globale sur le fonctionnement démocratique et administratif de Paris, et non être utilisée comme un levier opportuniste pour influencer les résultats électoraux futurs ;

Considérant que la légitimité démocratique du Conseil de Paris repose sur un équilibre qui ne peut être remis en cause sans une large consultation et une étude d'impact sérieuse évaluant les effets d'un tel bouleversement institutionnel ;

Considérant que, conformément à l'article L.567-1 A du code électoral, il est interdit de modifier le régime électoral ou le périmètre des circonscriptions dans l'année précédant le premier tour d'un scrutin, et que nous sommes actuellement à moins d'un an des élections municipales prévues en mars 2026 ;

Sur proposition de Valentin Guenanen, des élu.es du groupe Paris en Commun, socialistes, communistes et citoyens et des élu.es de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 14^e émet le vœu :

- Que cette réforme électorale soit immédiatement retirée et que toute tentative de manipulation du mode de scrutin soit dénoncée comme une atteinte aux principes démocratiques fondamentaux ;
- Qu'une concertation approfondie soit menée avec l'ensemble des acteurs concernés, élus locaux et citoyens, avant toute réforme du statut de Paris ;
- Qu'une étude d'impact soit réalisée afin de mesurer les conséquences démocratiques et institutionnelles d'un changement des règles électorales ;
- Que toute réforme de l'organisation institutionnelle de Paris se concentre en priorité sur le renforcement des prérogatives et des moyens des mairies d'arrondissement, afin de garantir une gestion de proximité efficace et démocratique ;
- Que les parlementaires parisiens prennent position publiquement contre cette réforme électorale et s'engagent à défendre une réforme concertée et démocratique du statut de Paris.